

**PREMIERS SOINS A FAIRE IMMEDIATEMENT :**

Interrompre le soin en assurant la sécurité du patient. Puis, dans les 5 minutes :

PIQUES ET BLESSURES	PROJECTION SUR MUQUEUSE
<ul style="list-style-type: none">➤ En cas de plaie, ne pas faire saigner.➤ Lavage de la plaie par nettoyage immédiat à l'eau courante et au savon puis rinçage➤ Antisepsie par trempage de la zone blessée dans un récipient rempli d'un des produits désinfectants suivants :<ul style="list-style-type: none">• Dakin• Bétadine dermique• eau de javel 12° diluée au 1/10eme• alcool à 70° Temps de contact : 5 minutes minimum	<ul style="list-style-type: none">➤ Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique de préférence, au moins 5 minutes (utiliser de préférence un rince-œil ou un gobelet pour un rinçage de l'œil en douceur et éviter de mettre l'œil directement sous le robinet)

DANS LA PREMIERE HEURE :

- Evaluation du risque infectieux (VIH-VHB-VHC) auprès du médecin traitant ou à défaut d'un médecin référent :

CENTRE HOSPITALIER D'ANNECY (C.H.A.N.G.E)

Tel : 04.50.63.68.94 (service d'infectiologie journée) ou 04.50.63.58.06 (urgences 24h/24h)

CENTRE HOSPITALIER DE THONON - Les Hôpitaux du Léman

Tel : 04.50.83.21.52 (disponible 24h/ 24h)

CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN (C.H.A.L)

Tel : 04.50.82.30.37 (service infectiologie journée) ou 04.50.82.26.28 (urgences 24h/24h)

HOPITAUX DU MONT BLANC - SALLANCHES

Tel : 04.50.47.30.47 (service d'infectiologie) ou 04.50.47.34.32 (urgences)

CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE CHAMBERY (C.H.M.S)

Tel : 04.79.96.50.30 (infectiologie)

- Profondeur de la blessure
- Type d'instrument en cause
- Statut sérologique de la personne exposée
- Statut sérologique (avec son accord - cf. **document de consentement** joint dans le kit AES) de la personne source (**prise de sang à réaliser en urgence**)
- Proposition éventuelle d'une prophylaxie antivirale dans les 4 heures

**DANS LES 24 HEURES :**

- Avertir le biologiste et le service RH pour établir la déclaration d'accident du travail et tracer l'accident.
- Le médecin traitant établit le certificat médical initial de l'accident
- Contacter le CSE pour analyse des circonstances de l'accident et éviter qu'il ne se reproduise

DANS LES 15 JOURS :

- Prendre rendez-vous auprès du médecin du travail pour le suivi médical et mesures de prévention

KIT AES SCELLE :

- Fiche de déclaration d'accident
- Procédure
- Fiche de consentement du patient source
- 1 flacon de DAKIN
- 2 paquets de compresses
- Gobelet avec bouchon
- Flacons de sérum physiologique.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI